



BELGIQUE-BELGIE
P.P
5000 NAMUR 1
P 904 156

La lettre des CCATM

NOUVELLES DE L'URBANISME, DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

• n°74

octobre - novembre 2013

Avec les circuits courts, c'est le premier pas qui compte



Selon la définition qu'en donne le portail de l'agriculture wallonne, «*le circuit court est un mode de commercialisation de produits agricoles et horticoles, qu'ils soient bruts ou transformés, dans lequel au maximum un intermédiaire intervient entre le producteur et le consommateur.*»

Edito

La distance en Km n'aurait donc rien à voir dans l'histoire ? Pourtant, nous étions convaincus du contraire... Peut-on étirer cette définition afin qu'elle couvre d'autres domaines ? Le territoire wallon, dans son aménagement actuel, facilite-t-il la mise en place et la prospérité de circuits courts ? Ce numéro de *La Lettre des CCATM* vous invite à visiter ces questions.

Bonne lecture !

Les rédacteurs

SOMMAIRE

Brèves & La lettre en image	2
Enjeu Des circuits courts, oui, mais pas n'importe lesquels.....	3
Réflexion de terrain L'énergie n'est pas un Gac, ni un gag !	7
Terrain de réflexion Les circuits courts, une longue histoire qui devrait nous inspirer	9
Côté Nature Elle a du bon, la folle avoine !	12

La « Lettre des CCATM, Nouvelles de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la mobilité » est une publication d'Inter-Environnement Wallonie, fédération des associations environnementales actives en Wallonie.

Abonnez-vous à La Lettre !

Prix : 10 € l'abonnement annuel = frais d'envoi pour 6 numéros.

À verser au compte d'IEW : 523-0802024-06 avec la référence Lettre CCATM

Coordination

Pierre TITEUX

Rédaction

Hélène ANCION, Benjamin ASSOUD, Céline TELLIER, Juliette WALCKIERS

Secrétaire de rédaction

Alain GEERTS

Comité de lecture

Xavier DE BUE, Direction de l'urbanisme et de l'architecture de la DGO4

Charlotte DEMULDER, prospectiviste et aménagiste

Michèle FOURNY, Environnement Dyle

Benoit GERVASONI, juriste (DGO4)

Bertrand IPPERSIEL, Responsable de projet Aménagement du Territoire,

Mobilité et SIG de l'Institut de Conseil et d'Études en Développement durable

Gérard JADOUL, Solon, ancien président d'IEW

Luc MARÉCHAL, ancien inspecteur général de la DGO4 (ex-DGATLP)

Danièle SARLET, Secrétaire générale émérite du Service Public de Wallonie

Pierre VANDERSTRAETEN, sociologue, urbaniste et architecte

Chantal VINCENT, architecte-urbaniste

Mise en page : Isabelle Gillard

La copie est autorisée (et encouragée !) moyennant mention de la source.

Photocopie sur papier recyclé

Fédération Inter-Environnement Wallonie
Tel. 081 390 750 Fax. 081 390 751 • www.iew.be



Avec le soutien de:

Wallonie

L'Office de la Naissance et de l'Enfance assure des consultations mobiles



Depuis 60 ans, les cars sanitaires de l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance) sillonnent les routes des coins les moins peuplés de Wallonie et rendent à toutes les familles les services d'une consultation « fixe ». Trois cars sanitaires couvrent la Province du Luxembourg, deux circulent en Province de Liège et un dans la Province de Namur. Les communes concernées contribuent financièrement pour accueillir un ou plusieurs arrêts du car.

Vaccination, prise de mesures, dépistages divers, observations notées dans le carnet de l'enfant, ça ressemble à une consultation mais on ne trouve à bord qu'un chauffeur, un médecin et un travailleur médico-social. Pas de dames bénévoles pour aider à déshabiller bébé... Rassurez-vous, le car est chauffé !

En-dehors des stations à heures précises annoncées aux parents, le travailleur médico-social se rend à domicile. Les familles bénéficient donc à la fois du rythme mensuel lié aux vaccins et d'un suivi plus personnalisé.

■ **Hélène Ancion**

Vous êtes concerné(e) par ce service ? N'hésitez pas à appeler le service Communication Externe de l'ONE : 02/ 542 15 71. <http://www.one.be/>

Un peu de SEL, ça ne fait pas de tort

Le « SEL » ou « *Système d'Echange Local* » est un réseau qui permet aux gens d'une même région de s'échanger biens, services et savoirs de manière conviviale, sans jamais passer à la caisse. Sabine répare la mobylette de Pierre; Pierre fait une course pour Alain ; Alain prépare un gâteau pour Julie ; Julie garde les chiens de Sabine et ainsi de suite.

Le SEL remet en cause la norme de l'unité monétaire, même s'il ne peut pas s'y substituer. Il fleurit un peu partout sur la planète... et tout près de chez vous.

Par exemple, le Ci-Ro-SEL (<http://ciroset.be>) de Ciney et Rochefort, dont l'unité d'échange est le « *Petit b'heure* », raccourci de « *petit bonheur* ». L'offre très large va de la cuisinière à donner au soutien scolaire en anglais et en néerlandais ; la demande porte elle sur des poêles à bois, de la manutention, du covoiturage ou encore de l'aide pour « *retirer les racines qui arrivent dans mon puits* ».

Deux conditions essentielles pour réussir son SEL: les services sont uniquement non professionnels et les échangeurs doivent relever d'un même périmètre géographique, faute de quoi la notion locale sera galvaudée.

A noter que le site www.sel-lets.be donne accès à une carte des SELs en Belgique mais, malheureusement, la plupart des liens vers les SELs renseignés sont corrompus ou inexistantes. Il serait temps de remettre les choses en route !

■ **Hélène Ancion**

La lettre de CCATM 2

La lettre en image

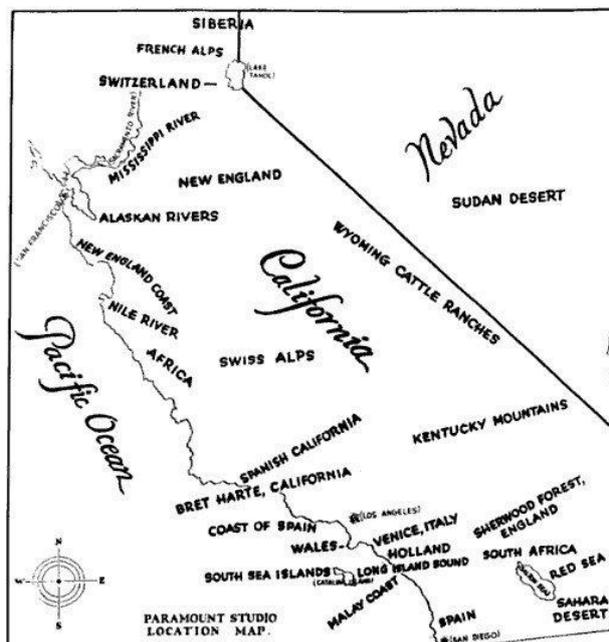
Le monde sous la main en Californie

Une carte dessinée pour le compte de la société Paramount rebaptise les paysages aux alentours de Los Angeles en fonction de leur similitude avec d'autres panoramas célèbres d'Amérique, d'Europe ou d'Afrique: les falaises de Nouvelle-Angleterre à quelques kilomètres des Alpes, juste avant d'arriver en Sibérie, aux portes du désert soudanais ! La rivière aux pépites de la ruée vers l'or joutant les murs d'un village colonial !

Cette carte a été mise en ligne par « *Strange Maps* », un site qui fait découvrir des documents cartographiques plus intéressants les uns que les autres. Il la date approximativement de 1927, année de la fin du cinéma muet, lorsque les sociétés cinématographiques ont déménagé sur la Côte Ouest. Ces noms de lieux spectaculaires et pittoresques devaient être utilisés pour vanter les enchantements de la Californie afin de convaincre « sur papier » du potentiel de décors naturels à portée de main dont la luminosité sans pareil allait permettre à l'industrie de tourner en plein air.

■ **Hélène Ancion**

Références : <http://strangemaps.wordpress.com/2010/05/21/465-scene-to-be-believed-california-as-the-world/>



L'illustration figure également dans l'ouvrage « *Hollywood Utopia* » de Justine BROWN, publié en 2002 chez New Star Books.



Des circuits courts, oui, mais pas n'importe lesquels

Quand on parle circuits courts, tout le monde applaudit. Tant dans le débat public que dans les milieux politiques, le concept semble faire l'unanimité. Jusqu'au Gouvernement wallon où on salue une démarche qui serait aussi bénéfique à l'environnement qu'au social et à l'économie. Au point que cet unanimesme en deviendrait suspect.

Mais sait-on au moins de quoi on parle ? Car au-delà de l'association de deux mots simples, le concept de circuits courts pourrait être moins évident qu'il n'y paraît. Un « *circuit* », certes, mais pourquoi un « *circuit* » ? Et est-il vraiment si « court » que ça ?

L'association des mots « *circuits* » et « *courts* » semble avoir du sens dans bon nombre de secteurs de la vie humaine. Ainsi, dans le domaine énergétique, cela permettrait de soutenir la production décentralisée au plus près des consommateurs d'énergie d'origine renouvelable et, ce faisant, de sortir de la dépendance aux productions hyper-centralisées nucléaire ou thermique. Instiller la philosophie

des circuits courts dans l'économie productive permettrait de rompre avec le transport de marchandises sur longues distances, gros émetteur de gaz à effet de serre. Faire percoler dans la décision en matière d'aménagement du territoire les préceptes des circuits courts permettrait d'appuyer la relocalisation de l'habitat dans des centres villes et villageois mixtes et denses. On pourrait multiplier les exemples. Pour-

tant, le concept paraît aujourd'hui ne s'appliquer que dans les domaines agricole et alimentaire. Aussi vitaux ceux-ci soient-ils pour nos sociétés, pourquoi y cantonner les bénéfices des circuits courts alors que bon nombre de secteurs, on vient de le voir, pourraient en bénéficier très concrètement ? D'ailleurs, à quoi se réfère exactement le circuit court en agriculture et en alimentation... ?

Contrairement aux définitions intuitives ou aux représentations habituelles, un circuit court n'est pas nécessairement synonyme d'agriculture « bio », de fruits et légumes « de saison » et de conditions de travail « équitables ». Si, dans les faits, on observe que ces diverses caractéristiques se retrouvent souvent dans un circuit court, techniquement, elles ne sont pas consubstantielles de celui-ci. Alors, en définitive, c'est quoi un « circuit court » ?

Dans « circuit », il y a l'idée d'un itinéraire en boucle qui fonctionne de manière autonome. Si on lui adjoint le qualificatif « court », cette boucle est simplifiée avec des distances limitées, des trajets peu interrompus. Se dessine en filigrane un système simple et compact de production et de consommation dans lequel existe une forte interdépendance entre les agents. Un circuit court, c'est donc un circuit où l'on retrouve principalement deux aspects : la dimension locale et un faible nombre d'intermédiaires (en fait, un seul au maximum) entre le producteur et le consommateur.

Cette définition, minimaliste s'il en est, ne permet pas d'assurer *de facto* la réalisation d'objectifs environnementaux, sociaux ou économiques. Une configuration de circuits courts dont il ne sortirait rien de particulièrement séduisant pour la collectivité est donc tout à fait imaginable. Pourtant, indirectement, c'est bien à ces retombées positives que se réfèrent les louanges souvent associées au développement concret du concept.

Le Gouvernement wallon l'a bien compris. Conscient des limites intrinsèques du concept, il a voulu en élargir les ambitions pour son développement en Wallonie. Y ont ainsi été intégrées différentes autres conditions: un revenu équitable pour le producteur; un prix juste et non un prix du marché; des liens de confiance entre le producteur et le consommateur; des produits de qualité; la réduction des impacts du transport; une économie au final plus endogène; la création d'une véritable opportunité économique en partant d'un contexte environnemental. Autant de tonalités qui garantiraient à l'opérationnalisation



Contrairement aux idées reçues, l'agriculture est loin d'être le champ d'action unique des circuits courts.

wallonne du concept de réelles retombées positives pour la collectivité. Ces bénéfices seraient d'abord de nature économique, en particulier pour le producteur. En maîtrisant davantage la chaîne de production et de transformation, celui-ci s'octroie en effet généralement un revenu moyen plus important. La diminution du nombre d'intermédiaires et la plus-value réalisée via la transformation réalisée à la ferme (fromages, yaourts, etc.) lui octroient bien souvent une bouffée d'oxygène sur le plan budgétaire.

Au niveau sociétal, la création d'emplois non délocalisables (avec un taux d'emploi *a priori* plus élevé grâce à une agriculture plus extensive), diversifiés et accessibles à une population dite « peu qualifiée » laisse entrevoir de réelles retombées positives.

Au niveau social, les circuits courts peuvent aussi apporter un élément de réponse intéressant : la revalorisation du métier d'agriculteur, la relance d'une dynamique locale (à l'inverse du développement des « villages-dor-

toirs»), l'amélioration du lien social par un contact plus direct et fréquent entre les acteurs de la vie locale constituent ainsi des signaux positifs pour une relance de la vie rurale. La relocalisation des impacts de la production permettent aussi de maîtriser davantage les conditions sociales et environnementales de travail et de favoriser le développement d'un travail «soutenable» et «équitable».

C'est bien souvent par ce lien resserré entre producteur et consommateur que s'insinuent les effets les plus marquants sur le plan environnemental. La proximité créée par les circuits courts encourage le producteur à une bénéfique transparence sur la qualité de ses produits (et sans doute à une diminution de l'utilisation des intrants chimiques, engrais ou pesticides) alors que, de son côté, le consommateur est amené à une prise de conscience salutaire de l'impact de son alimentation. Si les pollutions eau-sol-air sont davantage contrôlées socialement, elles sont aussi très largement diminuées grâce au développement important de l'agriculture biologique souvent associée (mais pas systématiquement) au concept de circuits courts. Les avantages pour la santé humaine et la biodiversité ne sont dès lors plus à démontrer.

Mais c'est sans doute sur la question du bilan carbone (et donc des émissions de gaz à effet de serre, en particulier du CO₂) que les choses sont les plus subtiles. Car, sur le plan du transport, la définition à minima des circuits courts pourrait ne pas suffire pour assurer une réelle plus-value en termes d'émissions de CO₂¹, comparativement aux circuits dits «longs». C'est en tout cas ce qu'affirme le Commissariat général au développement durable (CGDD), organisme public français, dans une note publiée en mars 2013.

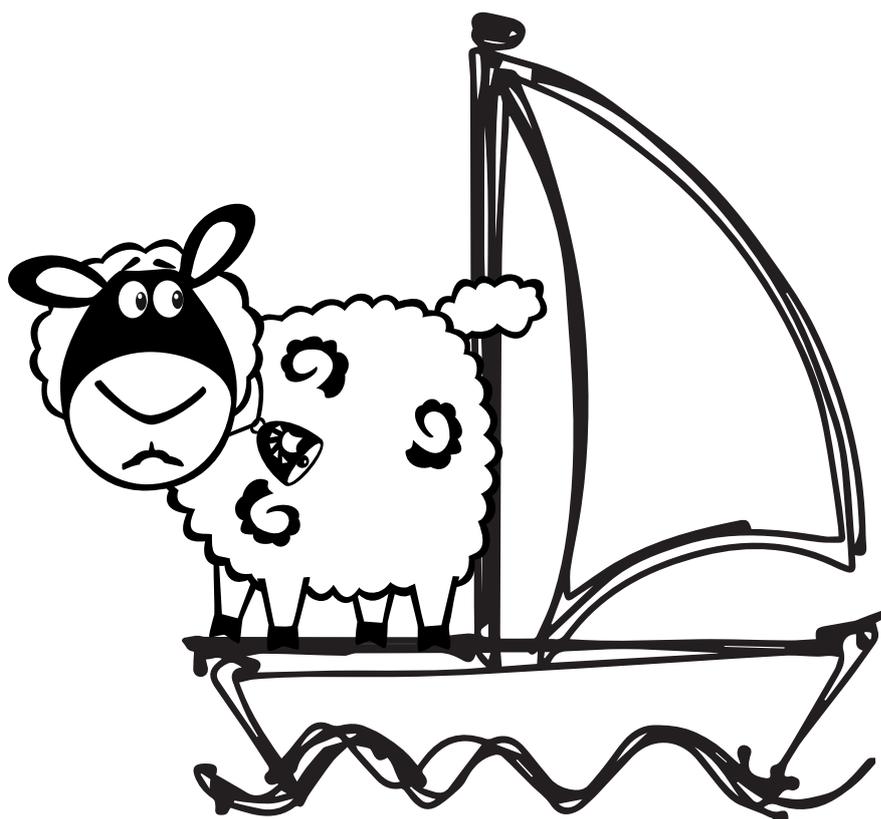
Deux principales raisons viendraient étayer cette efficacité médiocre du transport en circuits courts. D'une part, le mode de transport routier, majoritairement utilisé avec souvent l'usage d'un véhicule utilitaire léger qui génère, en moyenne, 1068g CO₂ par tonne-kilomètre, contre 84 grammes de CO₂ par tonne-kilomètre pour un ensemble articulé de 40

tonnes transportant des marchandises diverses sur une longue distance. D'autre part, le retour à vide du point de vente, pratique courante en circuit court, est pénalisant sur le plan environnemental.

Pour illustrer ce paradoxe, le Commissariat général au développement durable a mis en parallèle les consommations d'énergie liées à la production, au transport et à la distribution d'un agneau élevé en Nouvelle-Zélande et commercialisé en Allemagne avec celle d'un agneau élevé en Allemagne et commercialisé localement dans ce pays en vente directe. De manière assez surréaliste, ces consommations d'énergie seraient globalement comparables². Même si la différence dans les distances de transport reste énorme, les transports massifiés que sont les poids lourds et les cargos (transport fluvial) réduiraient considérablement les émissions par kilogramme transporté. Malgré des distances largement supérieures, la massification du transport en circuit long pèserait donc ici plus favorablement sur le bilan carbone.

Les conclusions de cette étude doivent être analysées avec recul mais on peut d'ores et déjà émettre quelques critiques à son égard. La prise en compte des «*first miles*» et «*last miles*» semble ainsi avoir été oubliée ; elle est pourtant cruciale dans le bilan global et permet, seule, la comparaison avec les circuits courts.

L'autopsie des émissions de gaz à effet de serre liées au transport devrait également, en toute logique, tenir compte du mode de déplacement des consommateurs, ce qu'omet l'analyse du Commissariat français. Par exemple, alors qu'une production artisanale de pain est dans l'absolu plus émettrice qu'une production industrielle, elle pourra être plus climatiquement soutenable si elle permet au consommateur d'économiser une distance en voiture conséquente entre son domicile et le lieu de vente. Le trajet pour se rendre dans une boulangerie artisanale est en effet le plus souvent réalisé à pied, à l'inverse des déplacements induits par les magasins de



grande distribution qui s'opèrent, eux, majoritairement en voiture.

Il serait également injustifié de remettre en cause le concept même de circuit court pour son bilan carbone. En effet, comme le rappelle d'ailleurs l'étude précitée, le poids du transport ne compte en moyenne que pour 17% du bilan carbone des produits alimentaires. En effet, pour l'élevage et la culture, alimentation de saison ou non confondues, les phases de production pèsent pour 57% des émissions de gaz à effet de serre des filières alimentaires. Le poids de la production dans le bilan comptable des émissions demeure d'ailleurs paradoxalement inchangé, que la production soit menée en conventionnel ou en agriculture biologique. Là où l'agriculture biologique économisera en consommation énergétique, en particulier dans l'utilisation d'intrants, elle le perdra dans le différentiel de rendement à l'hectare...

Par contre, le poids des aspects emballage et stockage dans le bilan carbone est souvent beaucoup plus important en circuit long qu'en circuit court. Ce qui laisserait penser que, globalement, toutes phases prises en compte, le bilan carbone des circuits courts serait bel et bien meilleur que celui des circuits longs. Malheureusement, on manque encore cruellement d'études en la matière (de type analyse cycle de vie) pour permettre de l'affirmer catégoriquement et couper court aux discours de ceux qu'on pourrait nommer les « *circuitcourtsceptiques* ». Rappelons par ailleurs que, comme déjà précisé, l'intérêt des circuits courts doit être évalué au-delà du bilan carbone et prendre en compte

l'ensemble des incidences environnementales.

Les circuits courts peuvent donc constituer une belle avancée pour la collectivité, en ce compris au niveau environnemental, à condition qu'ils soient assortis de certaines balises comme celles précisées par le Gouvernement wallon.

Afin de soutenir leur développement, l'aménagement du territoire peut être utilement mis à contribution par quelques réorientations assez franches :

- préservation de la surface agricole wallonne en cessant d'urbaniser dans la zone agricole et dans la zone urbanisable aujourd'hui utilisée par l'agriculture, loin des centres villes et villageois ;
- réservation de couronnes de terrains non urbanisées autour des centres villes et villageois pour pouvoir y (re)-développer du maraîchage et de l'élevage de proximité ;
- création de lieux de stockage, transformation et distribution de petite taille et décentralisés sur tout le territoire. En évitant la centralisation à tout-va des installations pour transformer et distribuer les denrées alimentaires, on épargne de longs et inutiles déplacements.

Gageons que les CCATM auront à cœur de développer cette réflexion « *circuits courts* » dans leurs pratiques quotidiennes.

■ **Benjamin Assouad, Céline Tellier, Juliette Walckiers**

1. Nous ne considérons pas ici les autres incidences environnementales du transport tels que les polluants locaux (particules fines, oxyde d'azote,...). Ainsi, une étude britannique estime que « si, par exemple, tous les composants du panier alimentaire venaient d'un périmètre de

moins de 20 km autour du lieu de consommation, les coûts environnementaux liés au transport pourraient baisser de 90% par an en Grande-Bretagne » [Redlingshöfer, 2006]

2. Précisons tout de même que cet exemple est tiré d'une étude menée par E. SCHLICH qui a fait l'objet de critique dans le monde scientifique, entre autres au sujet de la non exclusion du facteur climatique. Les auteurs de l'étude reconnaissent d'ailleurs explicitement que « les conditions climatiques et géographiques en Nouvelle-Zélande évitent des dépenses [énergétiques] pour la stabulation, la garde du troupeau et l'alimentation » [Schlich, 2006]

Bibliographie :

ADEME, avril 2006, « Les circuits courts alimentaires de proximité » in Les Avis de l'ADEME

Journal de l'environnement, août 2013, « Circuits courts : climatiquement désavantageux, socialement payant »

Redlingshöfer B., décembre 2006, « Vers une alimentation durable ? Ce qu'en enseigne la littérature scientifique » in Le courrier de l'environnement de l'INRA

Schlich E., Biegler I., Hardtert B., Luz M., Schröder S., Schroeber J et Winnebeck, « La consommation d'énergie finale de différents produits alimentaire : un essai de comparaison » in Le courrier de l'environnement de l'INRA

Ne manquez pas nos prochaines **FORMATIONS EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Débats en Aménagement du Territoire

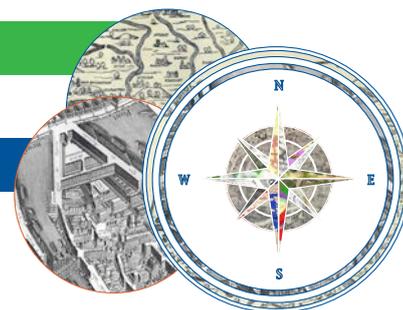
Mercredi 20 novembre: « Le permis d'urbanisation »

Mardis du territoire

Mardi 5 novembre: « Le financement des communes »

Mardi 19 novembre: « Le SDER vu depuis Bruxelles »

S'inscrire aux formations: s.rouard@iew.be **Plus d'infos:** 081 390 750 ou s.rouard@iew.be





L'énergie n'est pas un GAC, ni un gag !

La logique des circuits courts pourrait-elle s'appliquer à l'énergie ? Rencontre avec Yves Marenne, ingénieur, chercheur à l'Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable (ICEDD).

La Lettre des CCATM : Cela a-t-il du sens de parler de circuits courts en matière d'approvisionnement énergétique ?

Yves Marenne : Ma réponse sera à prendre avec beaucoup de nuances. A titre personnel, il m'apparaît que la production et la fourniture d'énergie ne peuvent pas se calquer sur le modèle des circuits courts en alimentation. Je suis partie prenante dans un Groupe d'Achat Collectif de produits locaux (légumes, produits laitiers, viandes,...), donc complètement convaincu de l'utilité environnementale du circuit court en alimentation, mais les réalités techniques, économiques et juridiques de la fourniture d'énergie sont vraiment une toute autre paire de manches. Comme ingénieur et comme membre d'un collectif éolien monté par des citoyens de Ferrières et alentours, je constate jour après jour l'énorme complexité de la mise sur pied de cette offre alternative.

On ne peut donc pas rapprocher la production de l'électricité du consommateur comme cela se fait pour les légumes ?

L'électricité ne sera pas nécessaire-

ment plus « verte » parce qu'elle est produite à tel ou tel endroit proche de chez vous ; ce qui importe, c'est la manière dont elle est produite. De mon point de vue, on s'imagine trop vite que ce serait un acte citoyen de rapprocher la source de l'énergie du lieu de son utilisation, même si cela a du sens pour limiter les injections dans le réseau de transport d'électricité. Le véritable acte citoyen, c'est d'abord de consommer moins d'énergie et de tout faire pour que le renouvelable remplace les énergies fossiles.

En matière d'alimentation, les circuits courts rapprochent au maximum le consommateur et le producteur, ils supposent un contact, une fierté de ce qu'on vend. Ce qui importe, c'est la différenciation du produit, le contact avec les personnes qui le font pousser ou grandir. Or, l'électricité peut-elle se différencier d'une autre sur base du goût qu'elle a ? Non. Ce qui importe au consommateur, même quand il baisse sa consommation, c'est qu'il n'y ait pas de ruptures dans la fourniture.

Quand des citoyens se regroupent pour acheter de l'énergie, posent-

ils un geste environnemental et social, au même titre que l'achat de nourriture à des fournisseurs locaux ?

L'élimination des intermédiaires et la provenance de l'électricité ne sont pas du tout incluses dans cette formule qui a surtout le mérite d'être douce avec le portefeuille. Je me pose des questions sur l'utilité environnementale d'achats groupés d'énergie, par exemple de mazout, visant à faire baisser le prix pour les citoyens du groupe... Si l'objectif est exclusivement la réduction du prix, l'utilité environnementale est nulle puisque la consommation et la production, elles, ne baissent pas. Pire, un moindre coût pourrait encourager ces citoyens à consommer davantage d'énergie, ce qui annihile les effets positifs pour l'environnement.

La raréfaction des sources d'énergie fossile pousse à rechercher des alternatives. Ne conduit-elle pas aussi à une plus grande conscientisation ?

Il y a plusieurs manières de se réappropriation la question énergétique. Que les citoyens et le monde poli-



tique se mettent à repenser leur manière de consommer l'énergie, à se demander d'où elle vient, ce que sa production a comme effets collatéraux, c'est une très bonne chose. Par contre, je crois qu'il ne faut pas confondre les groupes d'achat, plutôt basés sur le bénévolat, et le mouvement coopératif, plutôt professionnel. Plus précisément, je pourrais dire que l'appropriation citoyenne implique de recourir à des coopératives plutôt qu'à de «simples» GAC. On ne s'improvise pas fournisseur d'énergie. Cela relève d'une très haute technicité qui nécessite des collaborateurs compétents et un réseau sans faille.

Quant aux sources d'énergie alternative, elles doivent être gérées avec parcimonie et cohérence. Ce qui est renouvelable n'est pas illimité, loin s'en faut. Si je prends comme exemple le bois, il va de soi qu'une collecte locale tous azimuts et un abattage au pifomètre auront à court terme des conséquences désastreuses. Pour ma part, il me semble que la biomasse est une ressource très noble dont les usages non énergétiques sont prioritaires. Je pense bien sûr à l'alimentation mais aussi aux utilisations « matières » de la biomasse qu'il s'agisse de bois d'œuvre ou de produits pharmaceutiques. L'injustice latente qui se dessine avec ce recours à des sources d'énergie inégalement réparties sur le territoire, cela me fait aussi réfléchir.

Concrètement, y a-t-il aujourd'hui des expériences positives dans le domaine de l'énergie citoyenne, même à très petite échelle ?

Oui, absolument. Je prendrai comme exemples les coopératives Ferréole (www.ferreole.be), Vents d'Houyet (www.vents-houyet.be) ou encore Champs d'énergie à Fernelmont (www.champsdenergie.be) et le projet de réseau de chaleur de Vincent Sepult, fermier à Malempré. J'imagine que bien d'autres initiatives sont en train de se mettre sur pied, même si ce genre d'entreprise reste complexe. Pour ouvrir la voirie, pour concevoir des contrats-types, pour garantir une fourniture régulière, pour piloter l'unité de production, pour assurer la maintenance, je me répète mais il faut assurer ! On ne peut se passer d'aucune de ces étapes, ce serait totalement absurde.

Chacune de ces démarches s'accompagne d'aspects juridiques parfois très lourds, que l'on soit fournisseur «citoyen» ou «institutionnel». Je vois aussi que tous doivent, à un moment donné, envisager leur manière de se raccorder sur le réseau, ils ne peuvent pas non plus passer à côté.

L'autarcie est impossible ?

Rien n'est impossible... mais est-ce souhaitable ? La récente étude «100% renouvelable»¹ montre en tous cas que l'autarcie énergétique impliquerait une forte baisse de la consommation puisque les potentiels locaux sont insuffisants. Les coûts en seraient augmentés d'autant. Pourquoi refuser d'acheter à nos voisins français, allemands, norvégiens, algériens, l'électricité renouvelable produite dans de bonnes conditions ?

Pour ma part, l'autarcie collective n'a pas beaucoup de sens économique. Il est certainement préférable d'acheter certains produits énergétiques à l'étranger. N'oublions pas que notre pays est un gros consommateur d'énergie, qu'il est densément peuplé et que son territoire est relativement exigu.

Plus de décentralisation de la production électrique, est-ce que cela signifierait moins de lignes à haute-tension ? Est-ce que c'est techniquement souhaitable ?

Effectivement, la production locale permet, si elle est bien conçue et en cohérence avec la consommation locale, de limiter les injections dans les réseaux THT. Une part croissante de production locale me paraît être un objectif plus important que l'autarcie. En soi, l'autarcie ne présente pas vraiment d'intérêt technique, économique ou environnemental. Il faut quand même rappeler que les maisons équipées de panneaux solaires bénéficient du confort offert par une formidable infrastructure du réseau. Quand il y a trop de soleil, on y « stocke » l'électricité excédentaire; quand il n'y a pas de soleil, on y prélève l'énergie nécessaire pour maintenir notre niveau de confort. Se passer du réseau, cela voudrait dire qu'il faudrait s'équiper, chacun, de batteries et autres moyens de stockage considérables, très coûteux et très peu écologiques, pour une solution *in fine* peu satisfaisante du point de vue technique, entre autres à cause de la grande insécurité d'approvisionnement. Le mouvement citoyen en

matière d'énergie pousse à réfléchir à des solutions plus globales, très éloignées – heureusement ! - du repli sur soi.

Propos recueillis par Hélène Ancion

1. ICEDD – VITO – Bureau Fédéral du Plan, «Towards 100% renewable energy in Belgium by 2050», 2012.

En savoir plus :

« Towards 100% renewable energy in Belgium by 2050 » est une étude réalisée au niveau national. Elle atteste la faisabilité de l'objectif d'une énergie 100% renouvelable à l'horizon 2050 et propose différents scénarios pour l'atteindre. Gaëlle WARNANT a consacré une nIEWs à cette étude et aux enseignements importants que le monde politique doit en tirer : « 100% renouvelable en 2050 : c'est parti !? »

<http://www.iew.be/spip.php?article5155>

L'APERE vient de publier le « Smartguide » 2013 de l'énergie renouvelable, téléchargeable gratuitement sur : www.smartguide.be

IEW organise un cycle de conférences débats sur le devenir des énergies fossiles et les coûts cachés de leur exploitation. Info sur iew.be.



Mardi 12/11 - Louvain-la-Neuve:

Pétrole: le côté obscur de l'or noir

Mercredi 20/11 - Namur :

Gaz de schiste: révolution ou mystification ?

Mercredi 27/11 - Liège:

Charbon : l'illusion d'un bon filon ?



Thomas Shotter BOYS, Cathédrale d'Amiens, vue prise du port du Don. Lithographie des "Voyages Pittoresques et Romantiques de l'Ancienne France..." 1835-38

Les circuits courts, une longue histoire qui devrait nous inspirer

Parler circuits courts, c'est bien. En faire une réalité, c'est mieux. Seulement, sans coups de pouce du public et volontarisme de nombreux acteurs, c'est leur absence pratique du paysage socio-économique qui risque de demeurer réalité... Heureusement, ces deux ingrédients sont de plus en plus présents. Les récentes initiatives *ad hoc* du Gouvernement wallon, à commencer par le soutien appuyé à la création du Centre de Référence des Circuits Courts, en sont une illustration notable.

Jusqu'à une date récente, le courant du 20^{ème} siècle, la question des circuits courts ne se posait pas vraiment: par défaut, tout fonctionnait en circuits courts, il ne pouvait pas en être autrement. Habiter au milieu de nulle part, loin de son lieu de travail et des zones de production alimentaire était juste impossible. Dans un contexte où le travail ne pouvait pas se dématérialiser et où le stockage des denrées constituait un réel défi, il fallait rejoindre quotidiennement son poste et un lieu de ravitaillement, par des moyens souvent non mécaniques,

Jusqu'à une date récente, les circuits courts fonctionnaient même vraiment en circuit. Dans l'alimentaire, il existait des interrelations entre ville et campagne. Si la campagne nourrissait la ville, la ville nourrissait aussi la campagne : valorisation des déchets organiques comme fertili-

sants, métiers saisonniers, etc. Ainsi, le déchet urbain n'existe pas avant la fin du 19^{ème} siècle. Ce qui a fait dire à Victor Hugo dans «Les Misérables» (cité par Sabine Barles pour illustrer la fin de la fonction nourricière des campagnes longtemps jouée par les déchets, «L'invention des déchets urbains – France: 1790-1970», Seyssel, éd. Champ Vallon, 2005, p. 122): «*Ces tas d'ordures au coin des bornes, ces tombereaux de boue cahotés la nuit dans les rues, ces affreux tonneaux de la voirie, ces fétides écoulements de fange souterraine que le pavé vous cache, savez-vous ce que c'est ? C'est la prairie en fleur, c'est de l'herbe verte, c'est du serpolet et du thym et de la sauge, c'est le mugissement satisfait des grands bœufs le soir, c'est du foin parfumé, c'est du blé doré, c'est du pain sur votre table, c'est du sang chaud dans vos veines, c'est de la santé, c'est de la joie, c'est de la vie.* »

L'automobile et le frigidaire: la fin des circuits courts

La démocratisation de l'automobile individuelle et du frigidaire familial ont bouleversé la donne. Alors qu'on était tenu d'habiter à ¾ d'heure / une heure à pied – donc dans un périmètre réduit – ou à ¼ d'heure / une heure en train ou en tramway vicinal – donc le long d'axes structurants localisés – de son lieu de travail, on a pu, grâce à la voiture individuelle et au développement d'un réseau routier dense et diffus, commencer à habiter de plus en plus loin et dans toutes les directions. L'itinéraire domicile travail ne constituait plus une contrainte dans le choix de son domicile.

Alors que, pour le ravitaillement quotidien, on était tenu d'habiter à proximité relative de lieux de production ou de vente de fruits, légumes, viandes et produits laitiers, on a pu commencer à



en éloigner drastiquement son domicile, grâce à la voiture individuelle mais aussi et surtout grâce au frigidaire familial, ultime maillon du développement de la chaîne du froid, de la ferme à l'assiette. Le stockage des denrées ne constituait plus une contrainte dans le choix de son domicile.

Définitivement, ces deux inventions techniques ont transformé structurellement le rapport au territoire. Ils ont découplé considérablement la localisation du domicile et du lieu de travail, du domicile et des lieux de production alimentaire. Ce qui a rendu compatibles, par exemple, le fait de travailler à la ville et vivre à la campagne et a enrayé l'automaticité des circuits courts. Ces circuits courts, qui étaient jusqu'alors une modalité de fonctionnement normale et évidente pour tous les rapports humains, sont ainsi rapidement devenus une exception, érigée depuis quelques années en horizon ultime à atteindre – on pourrait dire, à retrouver – dans la recherche de davantage de durabilité.

Quand la menace militaire offre de l'espace aux circuits courts

Parallèlement à ces inventions techniques, l'évolution des conceptions

stratégiques dans la défense des villes a fortement concouru au déclin de fait des circuits courts dans les activités humaines. Avec un environnement hors des villes longtemps considéré, à raison, comme peu sûr militairement, la ville constituait le lieu par excellence de la souveraineté d'un peuple sur un territoire. Ce lieu devait être défendu et conservé coûte que coûte, quitte à supporter une longue situation de siège. Cela a eu cours au moins jusqu'au 19^{ème} siècle et la généralisation, au niveau militaire, de canons aux portées considérables qui rendit inepte le système d'une ville ceinte de remparts pour la défendre.

La question de la subsistance de la ville en situation d'isolement militaire vis-à-vis de son *hinterland* était donc centrale. Même si le m² *intra-muros* était extrêmement rare et précieux, une certaine surface devait être préservée pour un maraîchage «de crise». Alors que l'essentiel de son espace public est «ric-rac» et dévolu fonctionnellement à la circulation ou au marché, la ville jusqu'au 19^{ème} siècle réserve ainsi en son sein d'assez larges espaces non bâtis dévolus au maraîchage.

La défense militaire de la ville impliquait aussi le maintien à ses abords immédiats de larges espaces non bâtis.

En effet, sur plusieurs centaines de mètres tout autour des remparts, il ne fallait pas donner la possibilité à l'ennemi de pouvoir s'accaparer une construction en dur ou une proéminence protégée quelconque pour se constituer une position. Ce glacis ne pouvait donc, d'aucune manière, être urbanisé. Ses qualités intrinsèques étaient toutefois réelles : grande proximité des lieux de consommation – la ville– ; obligation, pour des raisons défensives, de ne comporter aucune végétation de type hautes tiges ; etc. Ces qualités ont fait des abords non urbanisés de la ville un lieu parfait pour le maraîchage si bien que, plusieurs siècles durant, toutes les villes furent entourées de larges couronnes dévolues à cette activité.

Fin 19^{ème} siècle, ces conceptions stratégiques évoluent. Les évolutions technologiques dans la portée et la puissance de feu de l'armement balistique rendent ineptes les systèmes de murailles autour des villes. La défense moderne de celles-ci s'organise à présent au travers d'une multitude de petits forts disséminés autour d'elles et souvent à des grandes distances. Le glacis et le maraîchage *intra-muros* perdent de leur importance stratégique. Ces espaces vont dès lors être progressivement livrés à l'ur-



Des maraichages dans l'intra-muros de Mons, en 1777, carte de Ferraris (crédits : Bibliothèque Royale de Belgique)



banisation, leur localisation exceptionnelle les rendant particulièrement précieux. Leur disparition va accompagner le déclin des circuits courts déjà bien entamé avec les démocratisations de l'automobile individuelle et du frigidaire familial.

Et si la réalité territoriale passée pouvait nous inspirer...

Les circuits courts étaient une réalité mais les évolutions techniques et stratégiques, entre autres, en ont sonné le glas. Aujourd'hui, les débats leur confèrent toutes les vertus possibles en matière de durabilité. Jusqu'à en faire, aux côtés de l'alimentation bio, des énergies propres et des transports publics, des objectifs essentiels sur lesquels travailler dans une perspective de développement durable.

Partant de là, on peut se demander s'il ne serait pas utile de ré-installer certaines des conditions dont l'évolution, ces dernières décennies, a mis fin à la logique des circuits courts dans les activités humaines. Parmi ces conditions, bien sûr, les quatre précitées: la voiture individuelle, le frigidaire familial, les maraîchages *intra-muros* et la couronne de maraîchage *extra-muros*.

D'emblée, ce serait faire preuve de réalisme – pêcher par absence de rêve, diraient d'autres – que d'exclure de ces conditions à ré-installer la voiture individuelle et le frigidaire familial. Car bien que ces deux inventions soient intrinsèquement à l'origine de l'explosion spatiale de la résidence, du travail, de la production et vente de l'alimentaire sur le territoire, remettre en cause leur principe serait une atteinte décisive au confort de vie ressenti. Difficile d'imaginer quelque parti politique endosser une telle responsabilité en l'état.

Par contre, pour les deux autres aspects, la situation semble plus gérable. Même si toucher au foncier n'est jamais chose simple, encore moins en Belgique où la propriété demeure une réalité quasi sacrée, ré-implanter des maraîchages dans et autour des villes pourrait s'inscrire dans la planologie wallonne comme un objectif des pouvoirs publics, à atteindre progressivement. Car, en l'espèce, tout est affaire de volontarisme et de patience. Sans penser transformer radicalement tout de suite le paysage des villes wallonnes, la planification territoriale peut se révéler efficace. Changer l'affectation de certains espaces non-bâties des villes et les inscrire dans une destination agricole dédiée au maraîchage ou à l'élevage de proximité en l'assortissant d'une politique foncière active des pouvoirs

publics, basée par exemple sur le droit de préemption, pourraient faire réapparaître, dans et autour des villes, ces franges agricoles qui faisaient des circuits courts une réalité incontournable des activités humaines.

Notons qu'il n'y a pas d'incohérence par rapport aux réflexions sur les nécessaires densité et mixité à retrouver dans les centres des villes et villages afin d'y enrayer la spirale de l'étalement urbain, réflexions consubstantielles aux travaux menés par le Gouvernement sur les noyaux d'habitat. La densité à retrouver dans l'espace urbain doit être raisonnée. En particulier, elle doit permettre la nécessaire respiration dans l'espace urbain, respiration apportée par les espaces publics de station – ceux où on séjourne –, par les espaces verts... et par les maraîchages. De manière très concrète, l'espace urbain pourrait déjà beaucoup plus s'aérer si les «*espaces verts publics*» étaient réellement mis en œuvre dans les permis d'urbanisation et les rénovations urbaines.

Notons pour conclure que, dans une perspective de lutte contre l'étalement urbain, le développement progressif de ceintures vertes de maraîchages autour des villes et villages constituerait un frein physique efficace.

■ Benjamin Assouad



Des maraichages aux portes de Liège, en 1777, carte de Ferraris (crédits : Bibliothèque Royale de Belgique)



Elle a du bon, la folle avoine !

Sans faire aucun effort, les « mauvaises herbes » sont de saison et puissamment locales. Avec « Cuisine Sauvage », ouvrons-leur la porte de notre garde-manger !

Parmi les chantres de l'Herbe-Aux-Chantres, il n'y a pas que les herboristes, il y a des chefs très étoilés comme Marc Veyrat en France ou René Redzepi à Copenhague. Il existe aussi tout près de chez nous des passionnés comme Lionel Raway qui a lancé l'asbl « Cuisine Sauvage » afin de promouvoir l'utilisation des plantes sauvages comestibles dans l'alimentation. Cette transmission de savoirs et de pratiques prend différentes formes, de façon à se rapprocher le plus possible du grand public. « Cuisine Sauvage » organise des animations, stages et conférences, se montre à des salons et répond à un maximum de sollicitations dans l'objectif avoué d'amener chacun à plus d'éveil et de proximité avec la nature, « pour un mieux-vivre dans notre environnement ».

Parfaitement de saison

S'intéresser aux plantes qui poussent spontanément chez nous, dans nos jardinières, nos allées, au hasard de nos pelouses, c'est tout bénéfique. Nous savions déjà qu'elles sont de précieux indicateurs sur la composition des sols, sur la présence de pollutions, d'eau stagnante, sur les archives du sous-sol (murs enterrés, banc pierreux, ancienne fosse à détritus voire ancien cimetière ou pota-

ger enfoui). Aujourd'hui, « Cuisine Sauvage » nous encourage à nous régaler de ces plantes qui se montrent parfaitement adaptées aux conditions d'éclairage et à la nature du sol. Produites, récoltées, transformées et mangées sur place: le circuit court par excellence! «*Qu'est-ce qu'une mauvaise herbe sinon une plante dont on n'a pas encore découvert les vertus?*» disait Ralph Waldo Emerson. Lionel Raway est convaincu que le nouveau regard porté sur ces plantes, qui cessent d'être inconnues et deviennent utiles, opère en nous une petite révolution philosophique. D'indifférents ou irrités, nous devenons enthousiastes, curieux et commençons à avoir des attentes positives vis-à-vis de ces hôtes au lieu de les ajouter à la liste des fatalités et des menaces qui nous accablent.

Connaissances ancestrales et novatrices

La recette du boudin blanc liégeois recourt en abondance à la marjolaine, cette cousine de l'origan qui pousse dans les fossés ensoleillés en bord de pré. L'ortie fait désormais partie des classiques de printemps, comme la rosette dentelée du pissenlit dont on dit que les meilleures ont crû fort près des vaches. Mais connaissez-vous les câpres faits des boutons de ce même pissenlit? Et que diriez-vous

d'un *mojito* au lierre terrestre? Si, comme dans les vieux romans japonais, vos plate-bandes sont envahies d'armoise dès que vous avez le dos tourné, Lionel Raway vous invite à en aromatiser une soupe aux lentilles. En guise d'exhausteur de goût, le glutamate de sodium s'est trouvé un rival avec l'oxalis, dont il conseille d'user avec modération, en se référant toujours aux connaisseurs. Son site vous procurera des dizaines de recettes, cependant rien ne vaut un stage en plein air pour s'initier à la gastronomie des « indésirables ».

■ **Hélène Ancion**

En savoir plus :

www.cuisine-sauvage.be

Recettes souvent calculées pour 24 personnes, faciles à reporter sur un autre nombre de convives. Calendrier des stages et événements.

« **Herbier gourmand** », de Marc VEYRAT et François COUPLAN (botaniste), Hachette Pratique, 1997, réédité en 2004. Marc Veyrat est un cuisinier savoyard très créatif. Il remplace la farine, l'huile, la crème ou le beurre par des préparations à base d'herbes aromatiques, de racines et de fleurs sauvages comestibles des Alpes.